

Compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2017

Participants :

Madame Sylvie MOSER

Messieurs Gilbert HANESSE, Richard MALINOWSKI, Alphonse ROMANO, Roger EYLER

Absents excusés :

Madame Géraldine GEORGE

Messieurs Christophe PORTE, Jean-Pierre CORET, Jean-Claude BORCKHOLZ, Charles OTTAVINO, Félix MASET

Le sujet principal de notre rendez-vous, est la préparation de la prochaine réunion que nous organiserons avec tous les candidats aux jardins partagés.

Nous avons retenu la salle de la Falouche le jeudi 14 décembre à 19h30.

A l'ordre du jour de cette réunion :

- Aider à la constitution des statuts d'une association (Alphonse Romano)
- Mise en place d'une assemblée constitutive et définir le montant d'une cotisation
- Election du comité de direction
- Elaboration d'un règlement intérieur (Richard Malinowski)
- Enoncer les formalités administratives

D'autre part, le public concerné voudra certainement connaître l'état d'avancement du projet, aussi nous demandons à la municipalité de nous donner des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Quand le terrain sera t'il défriché ?
- Est-ce qu'une étude du sous-sol pour la mise en place d'un puits est bien prévue ?
- Quand la création d'une quinzaine de parcelles, ainsi qu'une petite place de convivialité seront-elles réalisées ?
- La jardin sera-t'il bien clôturé et fermé par une porte ?

Le Conseil des Sages voudrait prendre des photos lors des travaux de ce chantier, et voudrait donc être averti au fur et à mesure de l'état d'avancement.

Divers

Le Conseil des Sages tient à remarquer que la mise en place des petits bonhommes aux passages protégés est une très bonne idée pour avertir les automobilistes de la possible traversée de piétons. Par contre, il constate que le passage piéton situé sur la Grand Rue, dans le sens Metz-Thionville, en face de la place du marché, est caché lorsqu'un bus est présent sur son arrêt. Il suggère de déplacer ce passage piétons d'une vingtaine de mètres vers Metz.

Le Conseil des Sages avait émis l'idée, il y a déjà quelques mois, de la mise en place d'un panneau lumineux, près de la mairie, pour diffuser les informations municipales au public.

Cette idée n'avait pas été intégrée dans le budget annuel, est-il envisagé de l'incorporer dans le nouveau budget annuel. Pour limiter les frais, des annonceurs privés pourraient aussi se faire diffuser par ce nouvel espace de communication.

Est-il possible de mettre un stationnement interdit au sol, devant la boîte aux lettres extérieure située devant la Poste ? En effet, cette zone est souvent occupée par des véhicules.

Fait à Maizières-lès-Metz le 23 octobre 2017

Roger EYLER
Rapporteur du Conseil des Sages